



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BONNE PRATIQUE

#6

#COVID-19 & Drogues

Traitement de substitution :

Si je prends mon traitement depuis plus de 3 mois et que mon ordonnance est périmée :

- ✓ Ma pharmacie habituelle pourra me renouveler mon traitement pour 28 jours au plus
- ✓ Si possible je préviens mon médecin avant de me rendre à la pharmacie
- ✓ Mon médecin sera contacté pour accord à cause des forts risques de surdoses, en particulier liés à la méthadone

